



L'ACTUALITÉ

## LE CONSEIL DES PROFESSIONS SE PENCHE SUR L'ORGANISATION DES MÉTIERS AU SEIN DE LA CAPEB

Transversalité des métiers, suivi des dossiers techniques, JPC, échanges avec les responsables professionnels, initiatives locales, formation, responsabilité sociale des entreprises, amiante, silice, déchets... ont nourri les débats.

“  
**Silice, amiante, produits chimiques : les questions de santé demeurent très prégnantes.**”

Le Conseil des Professions a ouvert ses discussions sur la problématique de la couverture et des métiers du toit en considérant que des travaux communs à toutes les professions s'y rapportant pourraient être utilement menés et que les UNA pourraient davantage travailler ensemble dans cet esprit et partager leurs compétences.

Le Conseil a évoqué, plus largement, la difficulté actuelle à suivre des activités très spécifiques tels le photovoltaïque ou la dépose d'amiante, à participer à l'élaboration de certains DTU (l'étanchéité des toitures terrasses ou le forage géothermique par exemples) ou à des groupes de travail qui imposent des critères spécifiques de participation, ou encore à des programmes comme Pacte qui nécessiteraient des pôles d'expertise. A été évoquée, à cette occasion, la possibilité de missionner, au nom de la CAPEB, des adhérents, non élus et non conseillers professionnels, selon des modalités à définir. Ce point sera examiné par le prochain conseil d'administration confédéral.

Les membres du Conseil des Professions ont ensuite préparé les Journées Professionnelles de la Construction de Lyon, actant la reconduction des ateliers transversaux qui devraient se tenir le vendredi après-midi, moment jugé le moins impactant pour les travaux de chacune des UNA. Ils ont ensuite évoqué le prochain regroupement de tous les conseillers

professionnels des UNA le 7 novembre prochain et réfléchi aux sujets qui pourraient être abordés à cette occasion.

Le Conseil des Professions a débattu du positionnement que la CAPEB devait adopter face au développement de la plateforme Izy by Edf qui est organisée sous la forme d'un réseau de sous-traitance (et non d'une plateforme d'intermédiation) et qu'EDF tente de réorienter et de positionner sur des travaux de qualité et d'une certaine importance en abandonnant notamment toute l'activité de petites réparations et dépannages.

Abordant la formation initiale, le Conseil a considéré que la CAPEB doit être force de propositions sur le contenu des diplômes de formation initiale afin qu'il soit en adéquation avec les fondamentaux des métiers et leurs évolutions ainsi qu'avec les besoins et les réalités des entreprises.

Le Conseil a par ailleurs tiré les enseignements du regroupement des responsables de sections professionnelles des UNA Métiers de la Pierre et Serrurerie Métallerie tant en ce qui concerne l'intérêt des Journées Professionnelles de la Construction, que de la dynamisation des sections professionnelles et de l'information et communication vers les entreprises. Ce regroupement a également permis de souligner que toutes les UNA ne disposent pas d'une section dans chaque département.

(Suite p. 4)



## ÉCONOMIE

# CITE : LA CAPEB DÉNONCE LES INCOHÉRENCES DU GOUVERNEMENT !

**Mais de qui se moque-t-on au juste ? Le Gouvernement nous promène depuis le début de l'été avec des promesses qu'il savait ne pas tenir !**

La transformation du CITE en prime devait s'effectuer à volume constant. Or, l'enveloppe disponible dans le budget de la Nation pour ce soutien fiscal aux travaux de rénovation énergétique sera en réalité considérablement amputée !

La nouvelle prime devait être plus simple à mettre en œuvre que le crédit d'impôt et soi-disant plus lisible pour le public. Et bien c'est franchement raté ! le dispositif envisagé par le Gouvernement est on ne peut plus compliqué.

Loin d'être universel, il additionne au contraire les conditions tant du côté des bénéficiaires que des équipements concernés ! On voit mal comment les ménages vont pouvoir s'y retrouver et comment les entreprises vont pouvoir les conseiller !

La nouvelle prime devait permettre d'atteindre les objectifs gouvernementaux visant à massifier les travaux de rénovation énergétique. Raté là encore ! Comment pourrait-on accroître le nombre de rénovations quand les ménages les plus actifs dans ce domaine seront désormais exclus de toute aide ?!

On aurait pu croire que le Gouvernement cherchait un rééquilibrage des aides au profit des plus modestes en les aidant réellement à éliminer leur précarité énergétique et à améliorer leur confort. Point du tout ! Nos simulations démontrent que le reste à charge augmentera pour tous les bénéficiaires ! Ainsi, par exemple, un ménage très modeste désirant installer une PAC air-eau d'un coût de 12 238 € couvrirait l'ensemble de la facture en 2019 avec les aides cumulées (CITE, Anah, certificats d'économies d'énergie) mais devrait déboursier 4238 € l'an prochain avec le nouveau dispositif !

Et la facture augmentera aussi pour les ménages intermédiaires qui, pour la même dépense, devaient financer 6809 € cette année et devront remettre la main à la poche l'an prochain pour supporter au final un reste à charge de 7 738 € !

Ce qui fait dire à notre Président confédéral « On peut se demander où est le bénéfice de cette réforme si ce n'est pour les caisses de l'État ! ». Et oui, on se le demande bien ! Vent debout : nous ne sommes pas les seuls à l'être. La filière PAC hausse le ton également en constatant que les aides seront amputées de 50 % en maison individuelle, ce qui, évidemment, met un terme à l'objectif de remplacer 600 000 chaudières en 2 ans !... Les propositions d'amendements au projet de loi de finances risquent d'être nombreuses ! En tout état de cause, la CAPEB a d'ores et déjà commencé à présenter les siennes !

## → L'HARMONISATION DES CHARGES ENTRE ENTREPRISES N'EST PAS ENCORE POUR DEMAIN

**Les micro-entreprises bénéficient d'exonérations sur leurs cotisations sociales, ce que nous contestons d'ailleurs depuis l'existence de ce régime.**

Le Gouvernement avait décidé d'y mettre en partie fin et devait prendre un décret en ce sens le 1<sup>er</sup> octobre. Mais ce mardi, point de décret !

Le Gouvernement a, en effet, fait marche arrière sous la pression des représentants des micro-entrepreneurs qui ont crié au scandale en dénonçant la complexité du dispositif envisagé par le Gouvernement.

Ils ont obtenu gain de cause pour l'instant puisque la Ministre du Travail a promis une concertation sur le sujet avec les intéressés.

Bref, ce n'est pas encore demain que les micro-entrepreneurs auront les mêmes charges que les entreprises individuelles de droit commun !

## GOVERNEMENT

## → GNR : DES COMPENSATIONS POUR LE MOINS INSUFFISANTES...

**La suppression du taux réduit applicable sur le GNR aura évidemment des conséquences significatives pour les entreprises artisanales du bâtiment et plus encore pour celles des travaux publics et du paysage.**

Nous avons alerté les Pouvoirs publics sur ce point dès que l'idée de supprimer cet avantage fiscal avait été avancée. Malgré l'impact négatif prévisible sur les charges des entreprises, le Gouvernement s'obstine.

Le Premier ministre a été très clair à ce propos dans une réponse qu'il a faite au député LREM du Finistère qui l'avait interpellé à la demande de la CAPEB départementale. « Cette suppression fait sens dans le cadre de l'exercice de révision des niches fiscales en faveur des entreprises » écrit-il, ajoutant « car le taux réduit de fiscalité applicable au GNR constitue l'une des principales niches fiscales anti-écologiques dans notre droit ».

Tout juste avons-nous obtenu une dégressivité de la suppression pour que l'incidence financière pour les entreprises soit progressive et leur permette de s'adapter.. Il est ainsi prévu que la suppression se fera en trois ans avec une première étape en juillet 2020. Le Premier ministre promet des mesures

d'accompagnement avec, notamment, la possibilité de répercuter cette charge dans les prix (mais uniquement pour les marchés publics !) et la mise en place d'un suramortissement fiscal pour l'acquisition d'engins plus propres.

Le rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale, Joël Giraud, semble vouloir faire en sorte que ce suramortissement soit plus généreux pour les petites entreprises.

Évidemment c'est une bonne idée dès lors qu'il existe effectivement des engins de chantier utilisant des énergies propres... ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Soulignons également que pour toutes les entreprises qui viennent juste d'investir dans de nouveaux engins, la transition ne pourra pas se faire dans les trois ans qui viennent.

C'est pourquoi la CAPEB demande un étalement plus long, sur quatre, voire cinq ans et plus, et la mise en place d'un grand plan d'accompagnement des entreprises artisanales, avec des aides financières significatives pour gérer, dans le temps, la transition des engins de chantier actuels vers des engins utilisant des énergies renouvelables. Elle l'a redit la semaine dernière au député Mignola, Président du groupe majorité à l'Assemblée nationale.

## GOVERNEMENT

### → COMME ANNONCÉ, LE GOUVERNEMENT LANCE UNE MISSION SUR LES SENIORS

**Repoussant l'âge de départ à la retraite, que ce soit par la fixation d'un âge pivot ou par l'allongement de la durée de cotisations, la réforme des régimes de retraite conduit forcément à s'interroger sur l'emploi des seniors.** Or, il s'avère que si le taux d'emploi des seniors s'est amélioré ces dernières années, passant de près de 54 % à 63 %, il est jugé encore insuffisant, surtout sur la tranche d'âge qui précède la fin de l'activité, soit de 60 à 64 ans.

Sur ce segment, le taux tombe à 31 % alors qu'il est de 46 % en moyenne en Europe.

Le Gouvernement voudrait donc bien remettre, ou maintenir, davantage de seniors au travail, ce qui permettrait de collecter leurs cotisations retraite et d'éviter de verser des pensions. Il a ainsi confié une mission à trois personnalités qualifiées : la Présidente du Conseil d'administration du groupe Sodexo, le DRH de Bouygues Construction et l'ancien DGA de l'Anact. Bref, que des représentants des petites entreprises...

Le Medef a d'ailleurs commencé à faire des propositions. Il préconise d'inciter les seniors à cumuler un emploi avec leur retraite, d'ouvrir la retraite progressive aux cadres en forfait jours, entre autres. À suivre donc. Le rapport est attendu pour la mi-décembre.

Par ailleurs, deux sénateurs viennent de remettre leur propre rapport sur le sujet. Ils constatent une précarisation des seniors, particulièrement frappés par le chômage de longue durée (souvent plus d'un an). Ainsi, l'an dernier, presque 38 % des chômeurs de plus de 50 ans étaient en recherche d'emploi depuis plus de deux ans. Nombre d'entre eux abandonnent même cette recherche. Les deux sénateurs constatent également que le maintien des seniors dans l'emploi est compliqué. Les raisons sont multiples : exigences salariales relativement élevées, recours assez faible à la formation, fréquence et durée des arrêts maladie. Bref, quand il s'agit d'embaucher un senior, les chefs d'entreprise sont souvent réticents.

## RÉSEAU

### → UN POINT D'ÉTAPE POUR LES CORRESPONDANTS RSE DU RÉSEAU

**Les élus et collaborateurs du Réseau qui ont souhaité s'investir dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et suivre cette démarche se sont réunis le 1<sup>er</sup> octobre.** À cette occasion, les enjeux et les fondamentaux du développement durable et de la RSE ont été rappelés. La journée, organisée pour une part sous forme d'ateliers interactifs, a permis de faire émerger de nombreuses idées et propositions. Les échanges ont montré que les entreprises artisanales du bâtiment sont très majoritairement impliquées, presque naturellement, dans la responsabilité sociétale qu'il s'agisse d'économie circulaire ou de gestion des ressources humaines pour n'évoquer que ces deux aspects.

Pourtant à ce jour, seules 60% des CAPEB ont désigné un correspondant RSE élu et administratif. Les CAPEB départementales qui ne l'ont pas encore fait sont donc invitées à le faire. Il importe évidemment que l'ensemble du Réseau s'empare de la démarche « Artisans engagés / entreprise responsable » car elle est clairement un moyen de différenciation pour les entreprises vis-à-vis des clients publics et privés, en particulier face à la concurrence des plus grandes entreprises.

Rappelons également que c'est aussi un excellent outil de motivation et de fidélisation des collaborateurs, ainsi qu'un moyen pour mieux gérer ses ressources et créer des synergies dans le but de diminuer ses coûts : énergie, déchets, transport, etc.. Bref, les entreprises peuvent en tirer de multiples bénéfices !

## LOBBYING

### → LA CAPEB MOBILISE LES PARLEMENTAIRES SUR LE CITE

**Totalement insatisfaite des propositions du Gouvernement concernant la transformation du CITE en prime,** la CAPEB saisit les parlementaires pour les alerter sur les risques d'un coup d'arrêt brutal des travaux de rénovation énergétique et, par conséquent, de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment qui travaillent sur ces marchés. Pour la CAPEB, d'une façon globale, les propositions du gouvernement constituent certes des mesures d'ordre social (aide aux précaires et très précaires) mais qui ne répondent pas aux objectifs fixés par l'État en matière de transition énergétique ; l'exclusion actuelle des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> déciles en est la preuve.

La CAPEB milite pour la réintroduction des déciles 9 et 10 dans le champ des bénéficiaires de la future prime car ils réalisent aujourd'hui 50 % des travaux en question, souvent les

plus lourds, et contribuent à dynamiser l'offre d'équipements innovants et performants qu'ils privilégient. Couper les aides pour ces clients est donc une erreur stratégique et économique. La CAPEB demande par ailleurs d'aider les ménages à se débarrasser de leurs cuves à fioul et de soutenir les ménages aux revenus intermédiaires ou plus aisés qui souhaitent réaliser en une seule fois à une rénovation globale de leur logement dès lors que les travaux permettent un saut de classe énergétique du diagnostic de performance énergétique (DPE) de niveau F ou G pour atteindre un niveau de DPE C ou D et non pas A ou B. La CAPEB plaide aussi en faveur d'une prise en compte des chaudières gaz THPE et des menuiseries extérieures.

Retrouvez le détail des propositions de la CAPEB sur [ARTUR](#).

## SOCIAL

### → ATTENTION CHANGEMENT CONCERNANT LES COTISATIONS AT/MP

**La réglementation qui permet d'appliquer un taux de cotisation AT/MP spécifique pour le personnel de bureau exclusivement, a été modifiée.**

Les taux « fonctions support » ont été harmonisés. Désormais, une entreprise ne pourra appliquer ce taux pour ceux de ses salariés qui sont concernés, que si elle a fait une déclaration **avant le 30 novembre** impérativement, pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. À défaut de cette déclaration, l'entreprise se verra appliquer un taux plein, comme pour les autres salariés. On rappellera que ces taux « fonctions support » concernent notamment les conjointes salariées et les secrétariats dès lors que certaines conditions sont remplies. À titre d'exemple, les bureaux doivent être distincts de l'atelier. Une CPE est disponible sur ce sujet dans [ARTUR](#).





# +8,4%

C'EST L'AUGMENTATION  
DU NOMBRE D'APPRENTIS  
UNIQUEMENT  
AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

### FORMATION

#### → LA GRANDE FORME DE L'APPRENTISSAGE



**Le renforcement des formations par l'apprentissage étant un des objectifs majeurs du Gouvernement, celui-ci peut se féliciter des résultats enregistrés depuis le début de l'année.**

Presque 460 000 sont désormais sous contrat d'apprentissage, un record ! Et l'année n'est pas finie ce qui devrait conduire à faire de 2019 une année faste. Evidemment, le Ministère du Travail met ce succès sur le compte de la réforme engagée l'an dernier et qui, il est vrai, apporte des souplesses aux employeurs, à commencer par la suppression de l'autorisation administrative. Il est à noter que, depuis 2015, les jeunes préparant un diplôme de l'enseignement supérieur par le biais de l'apprentissage sont de plus en plus nombreux (+ 8,1 % en 2018 après un + 9,1 % en 2017). Les 16/25 ans en contrat d'apprentissage sont également plus nombreux. C'est une très bonne nouvelle si l'on en juge par le taux d'insertion dans l'emploi de tous ces apprentis : 74,5 % d'entre eux occupaient un emploi 7 mois après la fin de leur contrat en 2018, un taux en constante progression (68,3 % en 2016 et 71,4 % en 2017). Depuis le début de l'année, 35 081 aides uniques ont été versées aux entreprises formatrices qui les ont demandées. Les autres éléments du nouveau dispositif fonctionnent bien également : 17 753 apprentis ont bénéficié de l'aide de 500 € pour leur permis de conduire, près de 2000 bourses Erasmus ont été octroyées et 57 000 jeunes vont entrer dans l'une des 61 prépa-apprentissage mises en place. Ces prépa devraient atteindre très vite le nombre de 85 réparties sur 418 sites et devraient pouvoir ainsi accueillir un total de 73 000 jeunes. De quoi poursuivre le dynamisme constaté depuis le début de l'année.

### COMMUNICATION

#### → UN NOUVEAU CONTRAT-TYPE D'ENTRETIEN EST À VOTRE DISPOSITION

**Le dernier né de notre série des contrats types d'entretien concerne les chauffe-eaux thermodynamiques.** Il résulte d'une demande forte du Réseau et s'inscrit dans la démarche de la CAPEB de proposer un maximum d'outils de fidélisation de la clientèle tout en valorisant le savoir-faire des professionnels. Ce contrat d'entretien comprend des opérations portant sur la sécurité et le fonctionnement de l'équipement. Il propose également des opérations d'entretien facultatives. On rappellera à cette occasion que tous les contrats types sont disponibles en version électronique interactive sur la e-boutique. Sont ainsi à la disposition des entreprises des contrats types pour les chaudières fioul, les chaudières gaz, les installations électriques, la VMC en habitat individuel, et en habitat collectif, les pompes à chaleur, les inserts à granulés. Deux autres contrats types sont en cours d'élaboration et concernent l'entretien des couvertures d'une part et des portes et portails automatiques d'autre part.

Nous vous invitons à valoriser tous ces documents auprès de vos adhérents mais également des non adhérents sachant que la CAPEB est la seule à proposer ce type d'outils pratiques pour les entreprises !

#### PÔLE EMPLOI

Le Conseil d'administration de Pôle Emploi a eu lieu ce mardi 8 octobre. Le Président Liébus participait à ces travaux qui ont été l'occasion de valider la convention tripartite (État, Pôle Emploi, Unedic), les partenaires sociaux ayant donné mandat à l'Unedic pour la signer.

#### PARTENARIAT

Le Président de la CAPEB a reçu les responsables de Vicat avec lequel nous avons un partenariat qui n'a pas été renouvelé. Dominique Métayer et Thierry Toffoli participaient également à cette rencontre.

#### CSCEE

Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique tenait son bureau ce mercredi 9 octobre. Le Président Liébus participait à ces travaux qui portaient sur le projet d'arrêté fixant la liste limitative et les caractéristiques des travaux réservés par l'acquéreur d'un immeuble vendu en l'état futur d'achèvement. Il a été question d'autre part du projet d'ordonnance relative à la réécriture des règles de construction et à la recodification du Code de la Construction et de l'Habitation.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL

Le Conseil d'administration confédéral se tenait en cette fin de semaine pour traiter les nombreux sujets d'actualité en cours et prendre les décisions qui s'imposent. Nous y reviendrons en détail dans notre prochain numéro.

#### L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

D'une manière générale, le Conseil a considéré qu'il fallait réfléchir aux moyens de renforcer la communication des UNA vers le Réseau, y compris lorsqu'il n'existe pas de section dans un département. Le Conseil des Professions a, par ailleurs, examiné le projet de transformation du CITE en prime, qui, en l'état, est, rappelons-le, inacceptable pour la CAPEB, puis les résultats d'une étude menée par la Banque de France à la demande de la CAPEB sur les bilans comptables des petites entreprises du bâtiment qui révèlent une progression du chiffre d'affaires pour tous les métiers de 2015 à 2017.

Il a également été question de la dernière réunion des correspondants RSE du Réseau qui a été riche d'idées et d'enthousiasme vis-à-vis de la responsabilité sociétale dans son champ le plus large.

Le Conseil a pris connaissance de l'initiative de la CAPEB de Colmar qui a développé une application permettant aux chefs d'entreprise de recenser les produits chimiques utilisés dans l'entreprise et de communiquer les fiches de données de sécurité correspondantes à leurs salariés exposés. À l'issue du débat, le conseil a souhaité qu'une analyse plus approfondie soit menée, en lien avec le réseau.

Étaient également à l'ordre du jour les premiers enseignements, plutôt encourageants, des mesures d'empoussièrement de silice réalisées dans 32 entreprises tests, l'état des lieux du projet de loi de lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire et des demandes de la CAPEB dans ce cadre, et enfin l'arrêté repérage amiante.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT  
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00  
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,  
rendez-vous dans votre espace adhérent sur  
[www.apeb.fr](http://www.apeb.fr)  
qui vous permettra d'accéder à

ARTUR